



**McGill**

Faculty of  
**Medicine**

# Programme de Don de Corps

*Pour l'enseignement et la recherche*





## FAIRE DON DE VOTRE CORPS POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Les corps donnés à la science jouent un rôle crucial dans l'enseignement des étudiants en médecine et en sciences dans nos universités, ainsi que dans diverses études importantes de recherche médicale. Les établissements d'enseignement et de recherche tels que l'Université McGill sont redevables à la générosité des personnes qui choisissent de contribuer de façon inestimable à l'avancement de la recherche médicale.

Grâce à ces dons, les étudiants de différents programmes universitaires des sciences de la santé peuvent suivre un cours pratique d'anatomie humaine dans leur discipline et pratiquer les différentes manœuvres rattachées à leurs spécialités telles que l'anesthésie, la neurologie, la radiologie et la médecine d'urgence. Les dons de corps rendent également possible le développement de nouvelles techniques et approches de soins ou d'intervention par les médecins spécialistes et autres professionnels de la santé.



**McGill**



## **Y A-T-IL DES FRAIS LIÉS AU DON DE CORPS ?**

Il n'y a aucun coût ni pour le donneur ni pour sa famille. Exceptionnellement, des frais peuvent s'appliquer dans les circonstances suivantes :

- Si la distance parcourue pour collecter le corps dépasse une distance de 60 km de l'Université McGill.
- Si la famille désire le retour des cendres suivant les études, SVP notez que des frais administratifs de \$150 seront exigés par le salon funéraire Blythe Bernier, où la famille pourra récupérer les cendres.

## **Y A-T-IL UN ÂGE LIMITE POUR FAIRE UN DON ?**

Il n'y a pas de limite d'âge maximale pour la participation au Programme de Don de Corps. Toutefois, l'âge minimum pour faire un don à l'Université est de 18 ans.

## **AI-JE BESOIN DE SOUMETTRE DES DOCUMENTS OU COMPLÉTER DES FORMULAIRES POUR FAIRE DON DE MON CORPS ?**

Aucune documentation n'est requise par l'Université McGill si vous décidez de faire don de votre corps. Toutefois, une carte de don de corps signée (incluse dans ce livret) constitue une preuve officielle et nécessaire

pouvant confirmer votre autorisation à effectuer un don.

## **PUIS-JE AUSSI FAIRE DON DE MES ORGANES?**

En raison de la nature de l'enseignement et des études travaillant avec les corps, il est important que ces derniers ne soient pas affectés par l'élimination d'organes. Par conséquent, le donneur doit choisir entre le don d'organes et le don de corps.

## **EST-CE QU'UNE EXPOSITION AU SALON FUNÉRAIRE EST PERMISE AVANT DE PROCÉDER AU DON DE CORPS ?**

L'exposition du corps n'est malheureusement pas possible, puisqu'il doit être pris en charge par une institution d'enseignement généralement dans les 24 à 48 heures suivant le décès.

## **MA FAMILLE OU MES PROCHES PEUVENT-ILS S'OPPOSER À MA DÉCISION?**

Il est très important que vous communiquiez votre souhait de faire don de votre corps à votre famille et à vos proches et de les inclure dans votre décision. Ceux avec qui vous avez discuté de vos souhaits pourront immédiatement confirmer votre consentement à faire un don lors de votre décès, ce qui facilite le processus de donation.



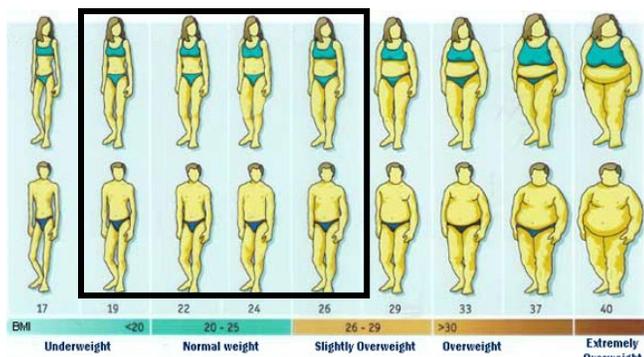
## CES DERNIERS, PEUVENT-ILS FAIRE DON DE MON CORPS MÊME SANS MON CONSENTEMENT ?

Sans preuve que cela est contraire aux souhaits du défunt, la famille peut demander au professionnel de la santé après la mort de commencer les procédures du don de corps en remplissant le formulaire requis qui leur sera fourni. Une carte de don de corps perdue ou incomplète n'empêcherait pas nécessairement le don.

## EST-CE QU'UN CORPS PEUT ÊTRE REFUSÉ?

Des corps peuvent être refusés s'ils ne respectent pas les critères énoncés par l'Université, tels qu'ils sont énumérés ci-dessous:

- 1- Le corps ne doit pas dépasser certaines limites de poids, en tenant compte de la taille de la personne. Prière de se référer au graphique suivant pour l'indice de masse corporelle (IMC).



À noter : un IMC de 19 à 29 est acceptable pour un homme et un IMC de 19 à 28 est acceptable pour une femme.

HEIGHT	feet/ inches		cm		WEIGHT (kg)	WEIGHT (lbs)
	ft	in	cm	cm		
6'4"	6	4	192	192.5	44	97
6'3"	6	3	190	190	47	103
6'2"	6	2	187.5	187.5	50	110
6'1"	6	1	185	185	53	117
6'0"	6	0	182.5	182.5	56	123
5'11"	5	11	180	180	59	130
5'10"	5	10	177.5	177.5	62	136
5'9"	5	9	175	175	65	143
5'8"	5	8	172.5	172.5	68	150
5'7"	5	7	170	170	71	156
5'6"	5	6	167.5	167.5	74	163
5'5"	5	5	165	165	77	170
5'4"	5	4	162.5	162.5	80	176
5'3"	5	3	160	160	83	183
5'2"	5	2	157.5	157.5	86	189
5'1"	5	1	155	155	89	196
5'0"	5	0	152.5	152.5	92	202
4'11"	4	11	150	150	95	209
4'10"	4	10	147.5	147.5	98	216
4'9"	4	9	145	145	101	222
4'8"	4	8	142.5	142.5	104	229
					107	235

- 2- Le corps ne doit pas avoir été embaumé ou autopsié.
- 3- Le corps ne doit pas être celui d'une personne ayant subi une chirurgie majeure pendant les deux mois précédant le décès.



- 4- Le corps ne doit pas être celui d'une personne ayant subi une chirurgie majeure pendant les deux mois précédant le décès.
- 5- Le corps doit être en bon état de conservation. Le transport vers l'institution doit s'effectuer dans les 48 heures suivant le décès. Ce délai peut être diminué en période de canicule.
- 6- Le corps ne doit pas être celui d'une personne ayant donné des organes majeurs, telles que le rein, le poumon, le foie, ou le cœur. Une transplantation chirurgicale de la cornée, cependant, n'est pas un critère d'exclusion.
- 7- Le corps ne doit pas être celui d'une victime d'une brûlure ou d'un accident majeur.
- 8- Le corps ne doit pas être défiguré par une maladie (malformation des membres)

#### QUE FAIRE LORS D'UN DÉCÈS ?

**IMPORTANT** : Il est très important de conserver avec vous, en tout temps, votre carte de don de corps (dans votre portefeuille avec vos pièces d'identité) pour éviter tout délai dans le transport du corps suivant le décès, puisque le corps doit être transporté à l'université dans un délai maximal de 48 heures.

#### Le décès survient à l'hôpital ou dans un établissement de santé et de services sociaux :

- 1- Les membres de la famille ou les proches doivent informer le professionnel de la santé du consentement du défunt au don de corps.
- 2- Le personnel de l'établissement se doit de communiquer avec l'Université McGill ou, exceptionnellement, avec le salon funéraire directement (en dehors des heures de bureau de l'Université), conformément au protocole établi. La plupart des professionnels de la santé connaissent bien la procédure.

#### Le décès survient à un domicile ou à un CHSLD :

- 1- Les membres de la famille, le médecin soignant, ou les proches doivent contacter le 9-1-1 pour constater le décès
- 2- Les membres de la famille ou du personnel de résidence doivent communiquer avec le Programme de Don de Corps de McGill ou, exceptionnellement, le salon funéraire (en dehors des heures de bureau de l'Université) afin de les informer du décès et du consentement à faire un don.



## **L'IDENTITÉ DU DONNEUR SERA-T-ELLE RÉVÉLÉE AUX ÉTUDIANTS/CHERCHEURS ?**

Le don de corps est un geste anonyme. Les informations personnelles sont enregistrées et accessibles uniquement par un nombre restreint de personnel autorisé et uniquement à des fins administratives. Les étudiants de l'Université travaillant avec les corps doivent adhérer à un Code d'éthique stipulant le respect de tous les donateurs, et le nom du donneur reste toujours anonyme pour les étudiants. De plus amples informations sur le Code d'éthique peuvent être fournies sur demande. Sachez que les images des corps peuvent être utilisées comme aide visuelle à des fins pédagogiques grâce à un système en ligne sécurisé. L'identité du corps dans les images reste toujours anonyme.

## **COMMENT DISPOSE-T-ON DES CORPS UNE FOIS L'ÉTUDE COMPLÉTÉE ?**

L'étude dure généralement entre un et deux ans. Les dates d'étude suivent le cycle de l'année scolaire (de septembre à juin). Par conséquent, si l'Université reçoit un corps à la mi-décembre, par exemple, l'étude ne commencera pas avant le mois de septembre suivant. Une fois l'étude terminée, le corps est incinéré et les cendres sont enterrées dans un lot privé de McGill au cimetière Mont Royal, aux frais de l'Université. Veuillez noter qu'il est également possible de demander que les

cendres soient renvoyées à la famille après l'achèvement de l'étude. Les arrangements pour le retour des cendres seront effectués entre l'Université et la famille suite à la réception du don. Dans ce cas, des frais administratifs de 150 \$ seront exigés par le salon funéraire, comme indiqué ci-dessus.

## **LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SERONT-ILS DISPONIBLES À MES PROCHES ?**

L'information sur les procédures spécifiques effectuées sur le corps n'est pas révélée après les études. Toutefois, tous les dons sont utilisés par les professeurs et les chercheurs de McGill pour l'enseignement de base de l'anatomie ou par des spécialistes médicaux qui souhaitent investiguer de nouvelles techniques chirurgicales.

## **Y AURA-T-IL UNE SORTE DE CÉRÉMONIE ORGANISÉE UNE FOIS L'ÉTUDE ACHEVÉE ?**

Toutes les familles des donateurs de corps sont invitées à notre service commémoratif annuel, qui se tient chaque année au mois de juin. Au moment du décès du donneur, nous demandons aux membres de la famille les noms et les adresses de ceux qui souhaitent y participer afin que les invitations puissent être émises en conséquence. Les donateurs seront honorés pendant l'été suite à l'achèvement des études.



**PROGRAMME DE DON DE CORPS**  
Département d'anatomie et de biologie cellulaire

Numéro de téléphone :

**(514) 398-2575**

À partir du :

LUNDI-VENDREDI

9:00 AM-5:00 PM

Adresse :

3640 rue Université, Bureau M-30, Montréal, QC,  
H3A 0C7

Site web :

<https://www.mcgill.ca/anatomy/body-donor-program>

**SALON FUNÉRAIRE BLYTHE-BERNIER :**

**(514) 495-8082**



**McGill**

Santé  
et Services sociaux

Québec 



**McGill**

Faculty of  
**Medicine**

